

Comment bien composter ses déchets verts et alimentaires ?

Dans le cadre de la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire [AGEC], valoriser ses biodéchets est devenu une obligation pour tous depuis le 1^{er} janvier. D'ici 2 ans, qu'on vive en appartement ou en maison avec ou sans jardin, chacun devra trier à la source ses restes alimentaires. Ainsi, pour aider les Goulainais à se conformer à cette réglementation, la municipalité a organisé la mini-conférence "Comment bien composter ses déchets verts et alimentaires ?" le 24 novembre dernier, lors de la remise des prix des Jardins de Haute-Goulaine [cf page 2]. Extraits.

En préambule, Annie Ardois, membre du Réseau Compost Citoyen – Grand Ouest et formatrice pour Les Potagers Essaimés, a rappelé que les restes alimentaires, issus de la cuisine et des repas, représentent un tiers des déchets ménagers. **Les trier a donc un impact positif autant sur l'environnement que sur le portefeuille.** Aussi est-il essentiel de les envisager comme **des ressources à conserver, valoriser et réutiliser.** À l'instar des feuilles mortes et des tailles d'arbres en broyat qui s'avèrent être des paillis nourrissants, **les déchets de cuisine, de jardin voire de maison se**



recyclent en compost très riche pour le sol. Cependant, pour que ce dernier soit fertile pour la terre et les plantations, quelques règles sont à observer.

Par définition, **tout déchet organique, c'est-à-dire tout résidu d'origine végétale ou animale, peut être composté,** avec plus ou moins de difficultés. Au rang des "**facilement compostables**", on peut citer



les déchets de cuisine
épluchures et fanes, marc de café, filtres en papier, pain, laitages, croûtes de fromage, fruits et légumes abîmés...



les déchets de jardin
tontes de gazon, feuilles mortes, tailles de haies et d'arbustes, branches, paille, écorces, fleurs fanées...



certains déchets de maison
mouchoirs en papier, essuie-tout, sciures, copeaux, journal, carton brun (boîtes d'œufs, rouleaux de papier toilette...), plantes...

Dans les "**à composter avec modération**", on trouve



les déchets très ligneux ou durs
tels que les tailles d'arbres, os, noyaux, trognons de chou... à moins d'être coupés ou broyés



les herbes sauvages montées en graine, les invasives et végétaux malades



les coquillages et coquilles d'œufs



la viande
en petits morceaux, à placer au centre du tas, hors d'atteinte des animaux nuisibles

Un compost, c'est comme un millefeuille ou des lasagnes, cela fonctionne par couche équilibrée de déchets humides (essentiellement les déchets de cuisine) et secs (déchets de jardin et autres déchets de la maison). La recette pour le réussir ?

- **Varier et fragmenter les déchets ;**

- **surveiller l'humidité :** ni trop, ni trop peu – plutôt que de l'arroser, utiliser l'eau de pluie ;
- **aérer** soit en brassant régulièrement (au moins 1 fois par mois), soit en griffant la surface à chaque nouvel apport.

>> En savoir plus sur le compost : **librairie. ademe.fr/cadic/6991/guide-reussir-compost.pdf**

- Pour aller plus loin :
- grandouest.reseaucompost.org
- lespotagersessaimés.com
- ademe.fr